

« *Empowerment* : une notion bien-pensante permet-elle de penser ? »

Saül Karsz

Nouvelles pratiques sociales, vol. 21, n° 1, 2008, p. 150-157.

Pour citer ce document, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/019364ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Empowerment

Une notion bien-pensante permet-elle de penser?

Saül KARSZ
Philosophe et sociologue,
consultant en travail social et médicosocial
Directeur scientifique de l'Association pratiques sociales

L'utile mise au point proposée par Yann Le Bossé articule la catégorie d'*empowerment* à certaines de ses conditions de fonctionnement théorique. Il s'agit, en effet, de situer aussi précisément que possible une catégorie qui, de plus en plus usuelle et très généralement appréciée, reste cependant sous-entendue, maniée comme une évidence allant de soi. Ce travail d'éclaircissement est la dimension qui m'a le plus intéressé dans cet article. En esquissant, à mon tour, quelques ponctuations critiques, je voudrais contribuer à un débat aussi ouvert que possible, auquel Y. Le Bossé nous invite. Ambition qui ne va guère de soi, au demeurant, comparativement à l'excès de consensus et d'évitements divers dont souffre souvent le travail de recherche, cela privant les intervenants sociaux de ressources stratégiques dans la conduite de leur pratique.

Partons d'un constat : si la catégorie d'*empowerment* connaît une diffusion certaine dans de multiples domaines, chaque fois, elle revêt un caractère positif, constructif, stimulant, au point que son absence complète ou partielle est supposée réduire d'autant les marges de manœuvre des individus et des

groupes confrontés à des situations difficiles... Il ne semble pas exister d'*empowerment* négatif. Ou, ce qui revient au même, la seule négativité est celle d'un *empowerment* insuffisant, ou carrément absent. Nous devons interroger, plus loin, cette indéfectible excellence.

Pour ce faire, examinons de plus près les champs d'investissement de cette catégorie.

Il ne suffit pas, en effet, de constater sa forte diffusion dans différents champs, encore faut-il souligner la particularité d'un de ces champs : celui des pratiques sociales. Si ce dernier est un exemple parmi d'autres, un cas, il représente en même temps une occurrence privilégiée, paradigmatique. Domaine par antonomase, en fait. C'est au sein des pratiques sociales ou en lien avec elles que la catégorie d'*empowerment* déploie l'ensemble de ses attributs ; est là son lieu propre. Même la diversité d'acceptions de cette catégorie, répertoriée par Yann Le Bossé, prend bien racine, vise ou sous-entend le champ des pratiques sociales. C'est pourquoi nous pouvons, dès à présent, formuler l'hypothèse que leurs destins théoriques et pratiques sont liés. La nécessité se fait donc pressante de caractériser aussi précisément que possible ce qu'on peut entendre par pratiques sociales.

Pour y parvenir, Yann Le Bossé distingue les pratiques sociales d'une de leurs modalités : les pratiques d'intervention sociale, telles qu'elles sont accomplies, notamment par les intervenants sociaux ou travailleurs sociaux. Celles-ci constituent une déclinaison de celles-là. Il ne s'agit nullement de synonymes interchangeables, et ce, à l'encontre de l'usage courant, qui a fortement tendance à rabattre la formule générale sur l'une de ses déclinaisons : il est habituel que le syntagme « pratiques sociales » désigne un abrégé de cette modalité particulière que sont les pratiques d'intervention sociale.

Assimilation compréhensible puisque tout syntagme vit dans des univers contextuels, sa signification lui vient des conditions de son utilisation, et non seulement du sens dont il serait porteur en lui-même, par essence. Mais nous parlons d'usage courant parce que cette assimilation des pratiques sociales aux pratiques d'intervention sociale n'est nullement exclusive des seuls praticiens de l'intervention sociale. Il est habituel que des praticiens tels les médecins, les sociologues, les psychologues ou les linguistes se représentent le social comme l'objet réservé des intervenants sociaux. Ce faisant, ils rejoignent la *vox populi*. Les raisons ne manquent pas. On peut en effet considérer que les pratiques d'intervention sociale renferment quelque chose du noyau dur des pratiques sociales en général, de leur nature, de leur portée et, bien entendu, de leurs limites. Comprendre ce que le travail social met en jeu dans ses pratiques, partant, la mobilisation théorique que cette compréhension implique, nous fournit des éléments précieux pour décrypter l'énigme de ce que « social », dans ses multiples occurrences, veut précisément

dire (Karsz, 2005). Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait étendre sans autre forme de procès à l'ensemble des pratiques sociales des registres, des structures et des dispositifs relevant des seules pratiques d'intervention sociale. Des analyses monographiques s'imposent. Autrement dit, la politique sociale est bien plus large et ramifiée que la politique de l'action sociale ou de l'intervention sociale. Si tout logement est toujours et par définition social, certains seulement sont qualifiés de logements sociaux, voire, récente invention française, de logements « très sociaux »...

Parce que les lieux communs ne sauraient tenir lieu d'évidence, pareille assimilation est gênante, sinon rédhibitoire. Elle contrarie la catégorie d'*empowerment*, qui ne se veut pas valable dans le seul domaine des pratiques d'intervention sociale, mais, de façon plus extensive, dans l'ensemble des pratiques sociales. C'est à partir de ces dernières qu'elle irradie, entre autres, dans le champ circonscrit des pratiques d'intervention sociale. Sa portée générale y est en jeu. En outre, cet amalgame des pratiques sociales et des pratiques d'intervention sociale renforce les amphibologies du signifiant « social ». Il est à la fois cause et conséquence de persistants malentendus. Le plus usuel est également le plus difficile à éradiquer. Il s'agit de l'évidence tenace selon laquelle ni les pratiques économiques, ni même la science économique, ni le travail thérapeutique, médical ou psychologique, ni les décisions techniques et administratives ne relèvent du social : si les uns et les autres comportent des implications sociales et ont des retombées sociales, leur spécificité, leur déroulement, leur puissance, bref, leur nature interdit d'y voir des pratiques sociales... ***Le quiproquo est ici parfait !*** D'une part, ces différentes démarches présentent une indéniable spécificité théorique, clinique et pratique, c'est pourquoi il ne s'agit nullement de pratiques d'intervention sociale ; d'autre part, elles sont tout aussi indubitablement des pratiques sociales puisqu'elles s'accomplissent à certaines époques au sein de certaines sociétés, sont sujettes à des enjeux idéologiques et politiques qu'à leur tour chacune contribue à étayer ; elles relèvent en outre de budgets, sont tributaires des courants d'opinion, des politiques de recherche, induisent des effets non négligeables à l'échelle individuelle et collective... Autonomes par rapport aux pratiques d'intervention sociale, elles sont, comme n'importe quelle autre, des pratiques sociales.

Simple quiproquo langagier ? Même si c'était le cas, il est loin d'être gratuit. Au nom de ce que les démarches évoquées ne sont effectivement pas, les conditions sociohistoriques de leur émergence, de leur développement et de leur dépérissement font l'objet d'une occultation systématique. Sont également scotomisés les engagements conscients et inconscients, en faveur de certaines causes et contre d'autres, pour certains idéaux et contre d'autres, de la part de ceux qui participent à ces différentes activités. D'où

la revendication de neutralité axiologique des tenants d'une science économique imaginée au-dessus de toute contamination sociale, c'est-à-dire de tout attachement idéologique et politique. Ces puristes semblent ignorer que la neutralité est une prise de position parmi d'autres. Ou encore, la naïveté confondante des psychologues quand, n'intervenant effectivement pas dans le champ social, ils imaginent cependant que leurs interventions seraient parallèles, sinon étrangères, aux pratiques sociales.

Conclusion : il est urgent, impératif, indispensable de définir positivement ce qu'on peut entendre par « pratiques sociales ». Yann Le Bossé y contribue, en se servant d'un référentiel étymologique : *pratique* s'articule à action, mise en œuvre ; *social*, à ce qui fait lien entre des individus ; les *pratiques sociales* visent donc à « réguler les relations entre les membres d'une collectivité ». C'est dans ce cadre que la catégorie d'*empowerment* finit par prendre place.

Hélas ! rien n'est moins évident. En raison, tout d'abord, du référentiel étymologique. Si celui-ci peut s'avérer utile pour retracer la généalogie d'un mot ou d'un syntagme, il reste largement précaire pour rendre compte des évolutions sociohistoriques – et non seulement langagières, voire sémantiques – de ces mots et de ces syntagmes. Étonnante histoire dans laquelle les enjeux historiques restent sous-entendus ! Constaté les usages du passé ne paraît pas particulièrement éclairant pour l'analyse des usages actuels, ni même passés – quand il s'agit de rendre compte des raisons dynamiques de ces usages et d'expliquer la logique de leurs mutations. À défaut d'entreprendre une telle analyse, le référentiel étymologique se voit doté de la fonction dogmatique d'énoncer la vérité transcendante d'un mot ou d'un syntagme. Mais transformer le référentiel étymologique en argument d'autorité met l'accent sur l'autorité en négligeant l'argument.

Il en résulte une caractérisation curieusement formaliste, partant anhistorique des pratiques sociales, avec le risque certain de les naturaliser. Car si l'on peut concevoir que les pratiques sociales ont pour fonction de « réguler les relations entre les membres d'une collectivité », il demeure que ce principe excessivement général ne nous apprend strictement rien ni sur la teneur de cette régulation, ni sur les individus dont il s'agit ou sur les places qu'ils occupent dans la collectivité, ni sur leurs marges de manœuvre (marges relatives ? complètes ? imaginaires ? réelles ? au prix de quels compromis, alliances, confrontations ?). Reste également dans l'ombre le genre de relations que ces individus entretiennent de fait, soit le genre et les limites des relations qu'ils peuvent objectivement, qu'ils souhaitent subjectivement et/ou qu'il leur est institutionnellement permis d'entretenir... Rien de tout cela ne va de soi. Déduira-t-on qu'il faut et qu'il suffit que des relations se mettent en place pour qu'il y ait régulation ? N'importe quelles relations ?

N'importe quelle régulation ? Il faudrait donc y faire entrer l'exclusion de vastes secteurs de la population, les épurations ethniques, les discriminations de genre, raciales, économiques, de logement, de statut, voire les mutations sociales, les subversions et les révolutions... Nul ne saura objecter que ce sont bien là des occurrences – dans certains cas récurrentes – de régulation des relations des individus et des collectivités ! Ce sont donc des pratiques sociales à part entière.

À moins que, sans le dire explicitement, cette régulation ne vaille que pour le maintien relativement pacifique et pacifié du statu quo, soit les accommodements et négociations entre les projets des uns et les exigences des autres, dans le cadre de fonctionnements économiques et politiques tenus pour intangibles et, à ce titre, hors du champ de recherche. Comme si le terme « social » ne pouvait qualifier que les conduites qui contribuent à tirer parti de l'existant, sans trop le questionner...

J'en veux pour preuve les trois registres de la régulation répertoriés par Yann le Bossé d'après M. Esfeld (morale, structurelle et individuelle) : si les traits propres à chaque registre ne coulent pas de source, il est clair que le registre moral (principes et règles de vie collective) surplombe les deux autres. Même si, comme souvent, le signifiant « moral » est ici un euphémisme pour « idéologique », il semble pour le moins aventureux de soutenir que la morale et/ou l'idéologie constituent la *base* des pratiques sociales et non pas leur rationalisation, leur superstructure.

Et c'est précisément là que la catégorie d'*empowerment* prend toute sa place. Yann Le Bossé la caractérise comme une démarche d'affranchissement eu égard à des difficultés, par l'obtention d'une forme de pouvoir sur ces dernières, et ce, aux plans individuel, collectif, communautaire ou autre. Il repère de la sorte ce qui représente sans doute le noyau rationnel de cette catégorie et les conditions de son usage contemporain. Or, c'est précisément de ce noyau rationnel et de cet usage devenu aujourd'hui courant que je voudrais débattre maintenant.

Hypothèse alléchante que celle de l'*empowerment* comme affranchissement, c'est-à-dire comme liberté qu'un individu ou un groupe sont susceptibles de conquérir pour vaincre les obstacles et abattre les barrières. De *tout obstacle* prend soin de préciser Yann Le Bossé. Capacité ou possibilité d'agir, la catégorie d'*empowerment* ouvre à des possibles, souligne que tout n'est pas joué, que des marges de manœuvre restent concevables. Devant des situations perçues comme des impasses, la résignation et la soumission ne sont pas des postures obligatoires. Des alternatives, des trouvailles, des parades peuvent toujours se faire jour – pour peu que les individus et les groupes en aient la volonté et qu'ils disposent des moyens adéquats.

Quelle volonté, quels moyens ? Yann Le Bossé l'illustre en évoquant la situation de la personne handicapée. Pour que celle-ci acquière une certaine autonomie, des mesures législatives, des ressources financières et professionnelles, et enfin des moyens collectifs et personnels sont requis. Et notre auteur de remarquer qu'il n'est pas rare que l'une ou l'autre de ces conditions – chacune englobant nombre d'aspects – fasse défaut :

La démarche de changement souhaitée se trouve donc apparemment bloquée. [...] Le déblocage de la situation passe alors par l'émergence d'une nouvelle possibilité d'agir pour dépasser ou contourner l'obstacle apparent.

À première vue, c'est là un énoncé parfaitement tautologique : quand une situation est bloquée, son déblocage suppose d'agir en conséquence ; c'est en la débloquent qu'une situation cesse d'être bloquée... Tautologie trompeuse, en vérité, elle mobilise des sous-entendus fort particuliers. Elle implique qu'agir en vue d'un déblocage reste toujours possible : comme indiqué précédemment, l'*empowerment* vient désigner cette alternative toujours disponible. Pas n'importe laquelle, en fait. L'*empowerment* définit une des modalités de cet agir, une *déclinaison particulière* de ce déblocage. Dans l'exemple de la personne handicapée : puisque l'une ou l'autre des conditions nécessaires à l'autonomie fait souvent défaut, la seule possibilité est que la personne elle-même puisse débloquent la situation bloquée dans laquelle elle se trouve. Quand prérogatives et ressources objectifs manquent, il faut les remplacer, voire faire sans eux.

Tel est, de mon point de vue, le noyau dur de la catégorie d'*empowerment* : elle concerne le pouvoir dont disposerait une personne ou un groupe placés dans une situation bloquée – à la double condition d'appeler *blocage* les résistances opposées au changement que les personnes poursuivent et *déblocage*, le pouvoir de ces personnes de ne pas en tenir compte. Est bloquée la situation qui ne correspond pas assez à ce que les individus et les groupes voudraient qu'elle soit ; est en revanche débloquent la situation rendue adéquate aux desseins individuels et collectifs. À proprement parler, il y a non pas des situations bloquées, mais des situations vécues comme bloquées. C'est pourquoi tout obstacle peut être levé : parce qu'il n'est qu'*apparent* – terme qui, en français, veut dire manifeste, visible, et aussi superficiel, provisoire. Par conséquent, un obstacle apparent est un obstacle qui fait semblant.

La catégorie d'*empowerment* comprend une forte composante métaphysique. D'une part, elle fonctionne par déni de la matérialité du monde réel, de son irréductibilité aux désirs individuels et collectifs, déni de logiques économiques et politiques qui ne peuvent être contrées qu'au cours de luttes politiques décidées, en deçà et au-delà du pouvoir d'affranchissement réel et/ou virtuel des individus et des groupes. D'autre part, elle procède à l'exaltation de la toute-puissance imaginaire de ces individus et

de ces groupes, et contribue à sacraliser le fantasme d'après lequel « vouloir, c'est pouvoir ». Corollaire : tout ce qui ne va pas ou ne convient pas dans les situations réelles risque fort d'être mis sur le compte d'un *empowerment* insuffisant, soit d'une toute-puissance conjoncturellement limitée. D'où, justement, l'indéfectible excellence accordée à cette catégorie.

Composante métaphysique, elle ne prend nullement en compte ce fait qu'il n'existe pas que des personnes et que des relations entre des personnes. Les unes et les autres naissent, vivent et meurent au sein des dispositifs, appareils, institutions, sociétés, familles, couches et classes sociales. Les personnes en sont les porteurs conscients et inconscients. C'est pourquoi elles ne désirent pas exactement ce qu'elles disent, ne disent pas précisément ce qu'elles désirent et ne font pas nécessairement ce qu'elles croient faire.

Il n'y a pas d'au-delà ni d'en deçà de l'histoire sociale au sein de laquelle les humains sont irrémédiablement pris. Même leurs relations intersubjectives présentent une consistance qui ne dépend pas entièrement de leur volonté : ce ne sont pas forcément les relations que les humains aimeraient avoir ou dont ils se passeraient bien, mais juste celles qu'ils peuvent avoir, celles auxquelles ils sont tenus ; c'est pourquoi ils n'en sont pas les maîtres souverains.

De cet ensemble enchevêtré de conditions, mécanismes et logiques, au sein desquelles les individus et les groupes restent évidemment des éléments précieux mais nullement uniques, la catégorie d'*empowerment* propose un traitement syncrétique. Elle se comporte comme une boîte de Pandore. En effet, si le recours à cette catégorie ne fait pas toujours fi des conditions sociohistoriques, dans tous les cas, ces conditions restent sous-entendues, non thématiques ni thématiques. Très précisément traitées comme des obstacles qui s'opposent plus ou moins fortement aux desseins toujours puissants des individus, soit de simples supports matériels sur lesquels les relations interpersonnelles s'épanouissent ou au contraire s'étiolent. Bref, dépourvues de tout rôle actif dans l'explication des situations, les conditions sociohistoriques s'arrêtent aux portes des décisions prises en vertu de l'*empowerment*. Autant dire que ces conditions sont, peu ou prou, naturalisées. Considérées comme existantes, et ce, comme devant être prises en compte, elles bénéficient d'un *préjugé de nécessité* : puisqu'elles existent, elles sont automatiquement fondées, ne sauraient être différentes de ce qu'elles sont.

Et si, enfin, cette catégorie est dotée d'une valeur indéfectiblement positive, c'est justement parce qu'elle préconise des comportements à tenir et des comportements à éviter, elle indique à quoi, ou plutôt à qui, attribuer

la responsabilité des situations bloquées – la responsabilité, c'est-à-dire la faute. Ne sommes-nous pas en présence d'une catégorie éminemment morale, sinon moraliste ?

Comme les catégories voisines de résilience, et dans un registre bien différent de conscientisation (Paulo Freire), *l'empowerment* a un statut d'allégorie. Sa visée n'est pas la connaissance d'un réel, mais la métaphorisation des processus sociaux, individuels et collectifs, en soumettant la complexité du réel à la simplicité d'une cause supposément unique. C'est là une raison forte de sa diffusion.

Le statut allégorique de cette catégorie découle et renforce les incertitudes courantes à propos du « social », le mot et la chose. Ce faisant, elle oblige à revisiter des points importants des problématiques sociales, à préciser des concepts et des argumentations, à interroger nombre de lieux communs. Yann Le Bossé ne dit pas autre chose quand il explore depuis des années ce qu'il tient pour « le potentiel de ce champ de recherche » : qu'il s'agisse d'un *potentiel* indique, à mon avis, que l'intérêt de la catégorie d'*empowerment* réside dans ce à quoi elle pourrait *éventuellement* servir. Une telle possibilité, une telle *promesse* de résultats constitue une autre des raisons de sa diffusion.

Tout se passe comme si cette catégorie avait la vertu de ses inconvénients. À la manière du médecin de Molière, tout de même : malgré elle. Trop bien-pensante pour nous aider à penser le monde contemporain et ses enjeux, elle prend aisément place parmi les « nouveaux concepts », soit ces anciens refrains rafraîchis, épinglés par Yann Le Bossé.

BIBLIOGRAPHIE

KARSZ, Saül (2005). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod.